



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 23 mars 2022

Service Eau et Biodiversité
Dérogation espèces protégées
Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr

Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement.

Dossier présenté	
Objet : demande de dérogation pour l'arrachage de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : étude menée sur l'impact de l'ancrage sur les mattes mortes et les herbiers de Posidonie - <i>Posidonia oceanica</i> (L. Delile, 1813), sur l'année 2022, sur la façade maritime de la commune de Toulon, au large du Cap Brun	
Demandeur : société SEAVIEWS	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + note = dossier de demande	
Contexte	
L'étude portée par SEAVIEWS vise à quantifier l'impact sur la matte morte et les herbiers de Posidonie de différents type d'ancres foraines de navires de moins de 24 m. Pour ce faire, des prélèvements par arrachage lors des tests d'ancres doivent être réalisés. La Posidonie est une espèce protégée sur l'ensemble de la Méditerranée. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour arracher, manipuler et analyser cette espèce végétale protégée.	
Objectif(s)	
L'objectif final est de promouvoir au niveau de la région Méditerranée, en lien avec le Mediterranean Posidonia Network, les ancres les plus vertueuses d'un point de vue environnemental et au final réduire l'impact des milliers de mouillages forains présents dans l'herbier.	
Avis	
Instituts et organismes associés : groupement Seaviews, Breakingwave Services, Turtle Prod. Requérant : Office français de la biodiversité Suite aux avis formulés par les instances consultées, un nouvel arrêté préfectoral est formulé et mis à disposition du public pour avis.	
Modalités de consultation	
Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-dep@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/BIODIV-DEP à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 23 mai 2022	Fin de la consultation : 13 juin 2022 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX
Accueil du public sur RV : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers
Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : ddtm-dep@var.gouv.fr --- www.var.gouv.fr